



## Notre engagement à ne laisser personne pour compte dans la poursuite et la mesure du progrès social et économique

### Vision

Le programme mondial établi en 2015 par les objectifs de développement durable, le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et l'Accord de Paris sur le climat nécessite un changement dans notre façon de mener à bien nos activités pour réussir. Les efforts des responsables de la mise en œuvre des objectifs des accords de 2015 sont gravement entravés par des données et des informations inadéquates, peu fiables ou inexistantes, ainsi que par le manque de compétences, de financement et/ou de soutien dans l'utilisation des données. En particulier, afin de tenir la promesse inhérente aux ODD de « **ne laisser personne de côté** » nous avons besoin de données complètes, détaillées et ventilées pour comprendre la situation des plus démunis et des plus marginalisés. Grâce à cela, nous pouvons prendre de meilleures décisions qui ont un impact positif sur la vie de tous.

En tant que réseau mondial de gouvernements, d'ONG, de philanthropes et d'entreprises, nous nous engageons à améliorer et à renforcer la ventilation des données en adhérant à cette Charte. D'ici 2030, nous nous efforcerons d'améliorer la qualité, la quantité, le financement et la disponibilité de données inclusives et ventilées, ainsi que la capacité et les compétences de production et d'utilisation, conformément aux normes internationales reconnues et aux processus en cours sous les auspices des Nations Unies.

« S'il y a lieu, les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable devraient être ventilés par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, ou autres caractéristiques, conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle. »

Assemblée générale, Résolution 68/261

### Principes



#### Principe 1 - Toutes les populations doivent être incluses dans les données

Nous ne pouvons atteindre l'objectif « ne laisser personne de côté » qu'en favorisant l'autonomisation des personnes les plus exclues. Cela signifie que leurs voix doivent être entendues et que leurs expériences doivent être représentées à travers des données et des analyses. Nous devons reconnaître toutes les personnes, les rendre visibles dans les données pour comprendre leur vie et les inclure dans le processus de développement.



#### Principe 2 - Toutes les données doivent, dans la mesure du possible, être ventilées afin de décrire avec précision toutes les populations

Nous reconnaissons que les données doivent être ventilées par sexe, âge, emplacement géographique et handicap et, si possible, par niveau de revenu, race, origine ethnique, statut migratoire et autres caractéristiques pertinentes dans des contextes nationaux.



#### Principe 3 - Les données doivent provenir de toutes les sources disponibles

Nous reconnaissons la nécessité de rendre accessibles des données de haute qualité en temps opportun à partir de sources officielles et non officielles, et que celles-ci doivent inclure de nouvelles sources de données, compatibles avec les normes statistiques internationales reconnues.



#### Principe 4 - Les responsables de la collecte et de la production des données doivent être redevables

Nous viserons à établir un équilibre entre les principes de transparence - maximiser la disponibilité de données ventilées - la confidentialité et le respect de la vie privée pour veiller à ce que les données personnelles ne soient pas utilisées de manière abusive, à mauvais escient ou de manière pouvant causer un risque d'identification ou de discrimination, selon les lois nationales et les Principes fondamentaux de la statistique officielle.



#### Principe 5 - La capacité humaine et technique à recueillir, analyser et utiliser des données ventilées doit être renforcée, y compris par un financement adéquat et durable

Nous reconnaissons que la collecte et l'analyse de données ventilées nécessitent des compétences spécifiques et que celles-ci doivent être renforcées. Nous reconnaissons la nécessité de recueillir, d'analyser et d'utiliser les données de manière appropriée et durable afin que des données de haute qualité puissent être recueillies et utilisées par les gouvernements, les entreprises, la société civile et les citoyens.

Les champions de la Charte des données inclusives élaborent des plans d'action pour décrire les mesures concrètes qu'ils prendront pour réaliser la vision et les principes de la Charte.

[Les plans d'action sont disponibles ici.](#)